



## Les enseignes

L'enseigne illustre la fierté et le dynamisme du propriétaire. Elle informe sur la qualité et la nature du produit vendu ou du service offert.

La meilleure enseigne est celle qui s'intègre harmonieusement au bâtiment et qui reflète bien l'image du commerce.

Une enseigne n'est qu'un élément signal parmi d'autres et l'ambiance générale de la rue influence tout autant la perception des clients.



Pour de plus amples détails  
communiquiez avec  
la Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin  
Verchères (Québec) J0L 2R0

tél. : 450-583-3307

fax : 450-583-3637

courriel : [mairie@ville.vercheres.qc.ca](mailto:mairie@ville.vercheres.qc.ca)

[www.ville.vercheres.qc.ca](http://www.ville.vercheres.qc.ca)



## Municipalité de Verchères

Programme d'aide  
financière pour  
l'affichage commercial,  
Secteur du village



Pour appuyer les initiatives  
des commerçants qui désirent  
améliorer leur affichage en  
harmonie avec le village  
(excluant la zone industrielle)

## Formulaire d'inscription à présenter au bureau de la Municipalité

NOM : \_\_\_\_\_

COMMERCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉL : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE L'ENSEIGNE ET SON EMPLACEMENT

Fait par : \_\_\_\_\_

Coûts : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### Documents à joindre :

- Croquis de l'enseigne et son emplacement
- Description des matériaux et de l'éclairage

## Programme d'aide financière à la revitalisation de tout commerce à l'intérieur du périmètre urbain excluant la zone industrielle

La Municipalité considère que l'aspect visuel général des rues est un élément attractif pour les affaires à Verchères. Un environnement de qualité et un affichage de bon goût sont des atouts pour attirer la clientèle.

Un affichage de qualité attire une clientèle de qualité.

La subvention

L'aide financière accordée est égale aux coûts admissibles (matériaux, main-d'œuvre, honoraires professionnels) multipliés par 50%, mais ne peut dépasser en aucun cas 500\$, et ce sur le principe du premier arrivé, premier servi, car le budget annuel est limité.

Les travaux admissibles sont l'installation, la modification, le remplacement ou la réparation d'une enseigne sur un support indépendant.

## Conditions, critères et analyses

- ⊕ Tout projet doit faire l'objet d'un permis municipal et sera analysé en comité d'urbanisme.
- ⊕ Les critères regardés sont :
  - ✓ *L'harmonie et la relation entre l'affichage et l'architecture des lieux;*
  - ✓ *L'implantation des enseignes sur le site et leur insertion dans la trame de rue;*
  - ✓ *Les proportions de l'enseigne;*
  - ✓ *L'apparence de type artisanal;*
  - ✓ *Les matériaux de qualité;*
  - ✓ *Les couleurs non agressives;*
  - ✓ *Le bon message avec la bonne façon de la dire (texte ou pictogramme) dans un graphisme intéressant;*
  - ✓ *Éclairage judicieux, externe à l'enseigne.*

